# NOTES DE LECTURE

W. Montgomery Watt, *Islamic Political Thought*, dans la série « Islamic Surveys » N° 6, University Press, Edinburgh, 1968, xi + 186 p.

Dans ses précédents ouvrages sur la vie du Prophète, l'A, avait voulu donner sa propre interprétation des faits historiques. Ici, à plusieurs reprises, il désire donner aux lecteurs anglais la pensée des Musulmans sur le sujet. Pour commencer il y a une bibliographie (p. xi) où il n'y a pas un seul auteur musulman. Ignore-t-il l'existence de « *Studies in Muslim Political Thought and Administration* », de Haroon Khan Sherwani, entre bien d'autres en anglais ?

Après avoir longuement parlé de l'Etat fondé par le Prophète, il veut décrire l'organisation de l'empire des caliphes. Là il parle surtout du fait que les Musumans constituaient alors une élite militaire, et que ce furent les secrétaires non-musulmans qui faisaient marcher l'administration. Même si c'était exact, il fallait décrire l'administration et non la religion des employés. Mais non. Dans les provinces, il y a des gouverneurs autocrates. Peut-être, mais quels étaient les organismes de la fonction publique ? Ensuite, il consacre presque la totalité du livre aux schismes religieux. Ceux-ci peuvent expliquer les guerres civiles, dans certains cas, mais non la structure de l'Etat, car les rebelles une fois parvenus au pouvoir se servaient des mêmes organisations administratives. Mais il n'en parle pas ici.

Le manque quasi total des perspectives historiques de l'A, nous oblige à nous demander si cette « connaissance » n'est pas plus nuisible aux Anglais pour remplacer l'ancienne ignorance. Citons quelques exemples :

Pour l'A., non seulement du temps du Prophète mais même jusqu'à la fin des Omaiyades — qui pourtant régnaient sur trois continents, depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique ou presque — le gouvernement restait modelé sur la gérance des tribus nomades de l'Arabie pré-islamique. L'A. oublie qu'en Arabie d'alors, il y avait non seulement des nomades mais aussi des sédentaires ; et parmi ces derniers, il y avait des Cités-Etats et il y avait même de grands empires. Les Kindites du Yémen par exemple avaient arraché des territoires considérables aussi bien aux Sassanides en Iraq qu'aux Byzantins en Syrie, et cela à la veille de l'apparition de l'Islam. On connaît, de sources arabes, les détails considérables sur la constitution de l'Etat kindite. On a également des documents détaillés sur la constitution de la Cité-Etat de la la Mecque. L'A. n'en tient aucun compte.

Ce qui est plus étonnant encore, c'est qu'il cite que selon la constitution de Médine, tout litige devait se référer au Prophète comme arbitre ultime, puis il affirme que « parmi les chefs des tribus médinoises, le Prophète n'était que primus inter pares ».

Ou, avec grand plaisir, il cite en détail (p. 21-22) la fameuse calomnie contre 'A'icha, femme du Prophète (dont on voit mal l'intérêt politico-constitutionnel), « conduite par un beau jeune homme sur son chameau et ramenée à Médine... elle n'était pas devenue enceinte... ». Les détails sont inventés par le savant théologien. Les sources ne disent pas si le soldat qui venait au secours de 'A'icha était jeune, encore moins s'il était beau. Pire encore, les sources sont formelles qu'elle rejoignit le Prophète dans la caravane en marche ('askar), et non à Médine (cela selon Ibn Hicham), Tabari ajoutant qu'elle rejoignit la caravane quand celle-ci commençait à s'installer dans la nouvelle escale. On sait que les caravanes partent de bonne heure, et s'arrêtent avant midi, pour éviter la chaleur. Donc l'absence fut de quelques heures, en plein jour.

Pour le document de la constitution de Médine, l'A. pense (p. 5) qu'il date d'une époque après l'expulsion des Juifs, et affirme pourtant y retrouver nommément les Qainuqa'. Or, ces derniers étaient les premiers des expulsés. Avec un peu de recherche, avec l'aide des tables généalogiques de Wüstenfeld par exemple, l'A. pouvait se rendre compte que dans ce document constitutionnel, aucune tribu juive n'est mentionnée telle quelle, mais seulement en tant que cliente ou alliée de telle ou telle tribu des Aws ou des Khazraj, comme « les Juifs de Najjar, de Sa'ida, de Gucham, de Harith, de Chutaiba », etc. Les Juifs n'avaient pas d'existence indépendante à Médine même avant l'Islam.

Pour l'A., le Prophète s'appuyait uniquement sur les émigrés vis-à-vis des rivaux, Ansar de Médine, et, pour renforcer sa position, ajoutait aux émigrés de la Mecque ceux des convertis de toute l'Arabie. Non seulement l'A. oublie la psychologie des nouveaux et sincères convertis qu'étaient les Ansar, mais même le fait historique que le Prophète était apparenté à la grande tribu Khazraj (Najjâr) ansârite de Médine.

L'A. (p. 15) croit que les émigrés mecquois n'avaient pas les moyens de subsistence, et n'ayant pas de connaissances agricoles, ne pouvaient pas devenir paysans, et que c'est pour leur fournir les moyens de subsistence que le Prophète se lança dans les razzia. Mais l'A. n'explique pas pourquoi ce « brigandage » fut réservé uniquement aux païens de la Mecque, et si une ou deux attaques ont réussi parmi les douze ou plus, comment les émigrés ont-ils pu vivre pendant des années durant, avant les conquêtes du temps du caliphe 'Umar ? Les païens de la Mecque avaient confisqué les biens — meubles et immeubles — des émigrés musumans. L'exercice d'une pression économique sur le trafic caravanier de la part de chacun des belligérants sur l'autre, relève des droits de belligérance, encore au 20e siècle. Pourquoi donc parler de brigandage ? Deux poids et deux mesures ?

# LES MUSULMANS DE L'INDE DOIVENT-ILS SOUMETTRE LEUR CAS AUX NATIONS-UNIES ?

*(suite de la page 2)*

dre pourquoi, périodiquement, sous un prétexte ou sous un autre, on les tue, chez eux ou dans la rue ; pourquoi on met le feu à leurs biens ; pourquoi les gardiens de la loi, se permettent de la violer quand il s'agit d'eux, ou se comportent en simples spectateurs ; pourquoi, enfin, les musulmans sont si mal considérés dans leur propre mère-patrie ?

La conséquence naturelle de ceci c'est que la jeune génération musulmane qui a grandi dans une atmosphère de « brimades » sinon de persécution, est totalement différente de la vieille génération qui, heureusement, est actuellement à la tête des musulmans. Ces jeunes ont perdu presque toute considération pour les dirigeants musulmans. Pourquoi ? Parce que les dirigeants leur demandent de ne pas se révolter.

Voici les questions que posent ces jeunes passionnés :

1. L'obligation de respecter la loi concerne-t-elle tous les citoyens ou seulement la communauté minoritaire ?

2. Les musulmans constituent 10 % de la population. Pourquoi ne pas faire un effort pour prendre cinq ou six provinces selon la dominante culturelle, de façon à ce que les musulmans de toutes les provinces puissent vivre dans une atmosphère de paix, sans avoir à craindre de châtiments périodiques ?

3. Puisque notre Gouvernement ne garantit pas la sécurité de la vie des biens des musumans, alors que ceux-ci lui paient toutes sortes d'impôts, pourquoi les musumans devraient-ils continuer à les payer ?

4. Puisque les Harijans (intouchables) peuvent soumettre leur cas aux Nations-Unies — ceux-ci ne sont pourtant pas tellement persécutés — pourquoi les musulmans ne frapperaient-ils pas à la porte de l'Organisme Mondial pour que la justice soit assurée et qu'ils aient droit à une existence paisible ?

Ces jeunes musulmans demandent à leurs dirigeants modérés la raison pour laquelle pas un seul de ceux qui tuèrent des musulmans au cours des 22 dernières années, n'a été pendu ? Les dirigeants musumans ont du mal à répondre à de telles questions.

C'est un fait que les musulmans, à la différences des Nagas, des Mizos et des Naxalites, se sont comportés de façon exemplaire pendant la période qui a suivi l'Indépendance. Chacun sait qu'ils n'ont jamais brûlé la Constitution de l'Inde ou manqué de respect envers le drapeau national ou le Mahatma Gandhi et qu'ils n'ont pas non plus fait dérailler de trains ou attaqué de postes de police.

Les partis d'extrême-gauche cherchent à attirer ces jeunes éléments musulmans. Si cette section, si désespérée et blessée, tombent entre les mains des extrêmes-gauches, ce sera l'occasion d'une nouvelle tragédie, d'une beaucoup plus grande ampleur, dans notre pays.

En ami sincère du pays, nous demandons au pouvoir de réviser sa politique à l'égard des musumans indiens. L'intérêt du pays exige que ceci soit fait avant qu'il ne soit trop tard.